



Agir pour l'environnement

Convaincue que la gestion raisonnée de notre environnement est l'affaire de tous, la Fondation de France propose aux organismes qui le souhaitent, une aide complémentaire pour pouvoir prendre en compte les impacts environnementaux de leurs actions. Principalement dédiée aux structures peu ou pas encore investies dans les enjeux environnementaux, cette aide est destinée à financer un appui technique (diagnostic, étude préalable, plan d'action) ainsi que des actions de sensibilisation et de formation.

Attention : seules pourront être financées les demandes des organismes, dont le projet aura été sélectionné dans le cadre de l'appel à projets **Soigner, soulager, accompagner les personnes âgées gravement malades ou en fin de vie.**

Appels à projets 2008

Le programme « Soigner, soulager, accompagner » diffuse cinq appels à projets en 2008 :

- Soigner, soulager, accompagner : réflexion sur les pratiques soignantes
- Soigner, soulager, accompagner les nouveau-nés, les enfants et les adolescents gravement malades ou en fin de vie
- Soigner, soulager, accompagner les personnes âgées gravement malades ou en fin de vie
- Soigner, soulager, accompagner : projets de recherche
- Douleur

Ces appels à projets peuvent être téléchargés sur www.fondationdefrance.org, demandés par courriel à l'adresse soignersoulager@fdf.org ou par téléphone au 01 44 21 31 28.

La Fondation de France aide les personnes en difficulté en soutenant des projets concrets et innovants, qui répondent aux besoins sans cesse en évolution de la société. Elle agit dans tous les domaines de l'intérêt général : solidarités, enfance, santé, recherche médicale, culture, environnement. La Fondation de France abrite également des fondations créées par des mécènes et les conseille dans leur démarche.

Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention publique et ne peut distribuer ses prix, bourses et subventions que grâce à la générosité de ses donateurs.

FONDATION
DE
FRANCE

40 avenue Hoche - 75008 PARIS
Tél. 01 44 21 31 00 - Fax 01 44 21 31 01
www.fondationdefrance.org

Donnons, mais donnons bien.

FONDATION
DE
FRANCE

Appel à projets 2008

**Soigner, soulager,
accompagner
les personnes âgées
gravement malades
ou en fin de vie**

**Avec le soutien
de la Fondation JM.Bruneau**

Dates limites de dépôt des dossiers

- 10 avril 2008
- 29 août 2008

Mécénat Santé

Contexte

La Fondation de France s'intéresse aussi bien à la lutte contre la douleur chez les personnes âgées qu'à leur accompagnement durant la maladie et jusqu'en fin de vie.

La démarche palliative se définit comme une pratique de soins et d'accompagnement de la personne, tout au long de sa maladie et non pas uniquement en fin de vie. Cette pratique vise à soulager sa souffrance, à domicile ou en institution, en respectant son autonomie, son histoire, sa culture, son environnement affectif et familial. Avec le vieillissement de la population, le besoin d'une démarche palliative en gériatrie s'amplifie. Or les équipes soignantes ou médico-sociales intervenant auprès de personnes âgées sont souvent confrontées à un manque de temps, d'effectifs et de formation, mais également à un manque de soutien et de reconnaissance, lié à une représentation négative de la vieillesse.

La douleur, qui a des causes multiples, fait partie du quotidien des personnes âgées. Mais nombre d'entre elles sont dans l'incapacité d'exprimer cette souffrance. C'est pourquoi la Fondation de France porte un intérêt particulier au traitement de la douleur chez les personnes âgées.

A qui s'adresse l'appel à projets ?

L'appel à projets s'adresse aux équipes soignantes, médicales et médico-sociales intervenant en service hospitalier, en institution ou à domicile, ainsi qu'aux

associations de bénévoles et d'usagers intervenant auprès de personnes âgées atteintes de maladies graves évolutives et de leurs proches.

Quels projets ?

La Fondation de France soutient des actions contribuant :

- à la qualité de l'accueil, de l'accompagnement et du confort des personnes malades, dans un souci de prise en charge globale ;
- à la qualité de l'accueil, de l'accompagnement des familles, et à leur intégration dans le projet ;
- au soutien des personnes endeuillées ;

- à l'évaluation et à la prise en charge de la douleur ;
- à la formation et au soutien des équipes (groupes d'analyse des pratiques, développement du projet de service, formations-actions, formations interdisciplinaires, supervision...);
- à la continuité des soins entre les différents services et professionnels.

Dans le cadre de cet appel à projets la **Fondation de France ne finance pas** : les formations individuelles, les formations des bénévoles, le remplacement du personnel, les postes salariés et les

travaux de rénovation. Les demandes de matériel ne seront prises en compte que dans le cadre d'un projet d'équipe dynamique visant à la modification des pratiques de soins.

Critères de sélection

La Fondation de France examinera les demandes en tenant compte des critères suivants :

- qualité des réflexions et de la démarche de l'équipe,
- pertinence du projet par rapport aux besoins recensés,
- interdisciplinarité, mobilisation effective du personnel (direction, médecins, cadres, soignants), implication des familles et des bénévoles,
- participation financière de l'établissement (la Fondation de France ne se substitue pas aux financements des tutelles),
- souci d'évaluation de la démarche,
- approbation, le cas échéant, du Comité de lutte contre la douleur (CLUD) local.

Pour les formations : besoins identifiés en amont, programme élaboré avec l'équipe, inscription dans le projet de service, participation de l'ensemble des professionnels (notamment des médecins) et des bénévoles, objectifs ciblés, méthode pédagogique interactive, compétence reconnue des intervenants, évaluation du réinvestissement des acquis dans la pratique.

Toute demande de soutien pour des journées thématiques, des séminaires ou des conférences doit impérativement être présentée dans l'appel à projets précédant d'au minimum 6 mois la tenue de l'événement.

Comment répondre ?

Le dossier type de demande de subvention est téléchargeable sur le site Internet www.fondationdefrance.org (rubrique : les offres de subvention - domaine Soigner, soulager, accompagner).

Il devra être adressé **par courrier en deux exemplaires et en version électronique à** :

Sophie Lasserre
« Appel à projets Gériatrie »
Fondation de France
40 avenue Hoche - 75008 PARIS
soignersoulager@fdf.org

Dates limites de dépôt des dossiers

- 10 avril 2008
- 29 août 2008